

Règlement de manoeuvre de l'Artillerie

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Règlement de manoeuvre de l'Artillerie : Approuvé le 10 Déc. 1953 sous le n° 9636/EMA/ 3/EG . 3° série . Titre XXI-b, Emploi, Organisation et mise en oeuvre du Groupe d'Artillerie antiaérienne légère, équipé du matériel de 40 Bofors tracté. (ART. 406)

Adresse bibliographique : Paris : Impr. Nat., 1956

Description matérielle : 1 vol. (110 p.) ; 21 cm

Autre variante du titre : [Emploi.]

[Organisation et mise en oeuvre du Groupe d'Artillerie antiaérienne légère, équipé du matériel de 40 Bofors tracté. (ART. 406).]

Sujet(s) : ART. 406

Artillerie antiaérienne, Groupe de 40 Bofors tracté, Organisation et mise en oeuvre
D.C.A., Groupe de 40 Bofors tracté, Organisation et mise en oeuvre